

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

AVIS D'INTENTION DE DEMANDER L'ASSUJETTISSEMENT A LA LOI SUR LES SOCIETES DE FIDUCIE ET LES SOCIETES D'EPARGNE

Nom de la société : 9393-5310 Québec Inc.

Nom envisagé : Fiducie Raymond James (Québec) / Raymond James Trust (Quebec)

Adresse du siège sociale : 3000-1800, ave McGill College, Montréal QC H3A 3J6

De par cet avis, la société 9393-5310 Québec Inc. demande à être assujettie à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01 (la « loi ») en tant que société de fiducie.

Si approuvé, Fiducie Raymond James (Québec) entend demander l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers afin de pouvoir exercer les activités de société de fiducie qui sont énumérées à l'article 1 de la loi de même qu'à l'article 18 de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne qui entrera en vigueur à compter du 13 juin 2019.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.